

# Convention on Health Analysis and Management

## CHAM 2015

### **Performances du système sanitaire, les données des industriels sont-elles un plus ?**

*Alexandre Conroy, Patrick Errard, Françoise Grossetête, Dominique Martin  
Modérateur : Yves Juillet*

#### **1. L'exemple américain : le programme de surveillance grâce aux données des industriels**

Aux États-Unis, les infections nosocomiales constituent un indicateur pris en compte dans le calcul des financements. Elles peuvent être suivies grâce aux données fournies par les industriels. Ces derniers les fournissent parfois à titre gratuit. En Europe, les principes de régulation ne permettent pas de telles pratiques.

#### **2. La vision européenne de l'utilisation des données des industriels**

Le Parlement européen prend conscience de la nécessité à modifier la législation pour s'adapter à l'évolution des pratiques dans le domaine de la santé. Dans ce contexte, les données des industriels sont indispensables.

#### **4. L'intérêt des données en temps réel**

L'un des intérêts des données en temps réel permettrait de limiter, voire de supprimer les ruptures de stock et d'éradiquer les situations d'urgence en termes de traitement.

#### **5. La transparence des données des industriels en matière d'essais cliniques**

Un objectif de transparence en matière de résultats – positifs et négatifs – des essais cliniques a été acté au niveau européen. Cette transparence doit également valoir pour la qualification des usages des médicaments. Dans cette perspective, il convient de faire preuve de clarté vis-à-vis des industriels, afin que ceux-ci fournissent des données pertinentes dans le cadre des dispositifs de suivi et/ou de surveillance.

#### **6. La conciliation entre la transparence des données et la protection des données et des patients**

Si les données doivent être accessibles de manière transparente, leur sécurité et celle des patients doivent être préservées. Pour autant, ces mesures de protection ne doivent pas avoir pour effet de freiner la recherche et l'innovation. L'obtention du consentement du patient quant à l'utilisation de ses données pourrait être trop contraignante. L'alternative consisterait à recueillir un consentement unique pour l'ensemble des données. Il ne serait pas nécessaire de redemander ce consentement au patient lorsque les données considérées renverront à un intérêt public majeur ; encore faudrait-il définir cette dernière notion.